L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés,

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juin, pour le bail de l'Hôtel du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton maintenant en construction à Carrollton, au commencement du Chemin à Coulisses.

L'Hôtel est de 90 pieds carrés, à deux étages sur base de briques; le terrain qui en dépend et qui est enclos d'une barrière en planches, mesure 4 acres destinés à faire un jardin public.

Les écuries auront 150 pieds de face sur 30 pieds de profondeur, avec espace suffisant pour cour &c.

On pourra entrer en possession environ le 1er. août, on pourra établir la buvette le 4 juillet, époque à laquelle on espère que le Chemin à Coulisses sera en opération.

Pour connaître les conditions du bail s'adresser au secrétaire de la compagnie.

Par ordre de la direction.
8 juin—10 L F GENERES, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir: $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet. $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.
8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, *président.*
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna, J Peschier, R Groning, A L M Dumarin, Alex Grant, Abijah Fisk, Roy, H M Wright, J T Cox—Directeurs
mai— ANDREW C ARMSTRONG, secré.

A VENDRE à l'amiable jusqu'au 1er juillet prochain, CLARISSE, négresse créole, âgée de 19 à 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à cette époque elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera criée en vente publique à la Bourse de Hewlett, par J. B. BLACHE

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 juin—

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS—Est par le présent donné au public, que, le Lundi 29 juin courant, à midi, au bureau de la mairie, conformément aux ordonnances du conseil, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la fourniture des bois nécessaires aux travaux de la corporation, pendant les six mois qui s'écouleront à dater du 1er juillet prochain.
12 juin D PRIEUR, maire.

LES soussignés travaillant à la liquidation de leurs affaires, offrent à vendre à très bas prix les marchandises qu'il ont en magasin. Ils invitent les personnes qui leur doivent à vouloir bien régler leurs comptes, et ceux à qui il est dû sont priés de se présenter pour être payés.
10 juin BORDERES FRERES.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubru* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite. CARRIERE & BORDUZAT,
8 juin no 11, rue St. Louis.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte très agréable.*

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de lou bles efforts.
23 mai WAYMOUTH

HYGIENE ET SALUBRITE.

IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.

Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus assurés, lorsque l'on envisage que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de boire sans s'imposer à soi même le mal de la question bannie depuis longtemps, même de nos poines udiciaires.

Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.

Elles appaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.

Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par effet contraire sont toujours épaissies et coagulées par toutes les boissons acides.

Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.

Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiemens endémiques qui préviennent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.

Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.

Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation s'est trouvée différée.

Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.

La première journée on prend six pastilles en trois doses avant ou après chaque repas.

La seconde journée on en prend huit à mêmes interval les.

La troisième journée on va jusqu'à huit et l'on continue à ce nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au sixième jour.

Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer la soif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.

Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de devoiement avec les gastrites qui demandent toujours les avis d'un médecin.

Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atôme de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonnate de soude.

Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la dissolution des pastilles par l'humidité.

Le dépôt est rue du Maine, no 84. 10 juin

BANQUE DU KENTUCKY.

AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par actions, sera payable à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orléans le 29 du courant. W GHEWES.
11 juin—16 agent pour la Banque du Kentucky

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à
8 juin—30 A. MARIGNY.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8378—Augustin Obiol *contre ses créanciers*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers, ait lieu chez Louis Féraud, not. pub, le mercredi, 1er juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes, au greffe, Nouvelle Orléans 19 juin 1835. ARMAND PITOT, greffier.
20 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Jeudi le 18 de juin 1835—Présent l'honorable Charles Maurian, juge président en l'absence de l'hon. Charles Watts—No 14452—William Tufts contre ses créanciers et les créanciers de Tufts et Clark—Sur motion de M, C. M. Conrad, avocat des syndics de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les dits créanciers et tous autres ayant cause, aient à déduire dans dix jours après la publication de cet ordre et règlement, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution, ne serait pas homologué et confirmé, et l'argent déposé par les dits syndics distribué conformément au tableau. Extrait des minutes,
20 juin—10 JNO. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—no 8241—James Vance *contre ses créanciers*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de James Vance ait lieu en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub, le 20 juillet prochain, pour accepter l'abandon, et délibérer sur les affaires du dit insolvable Vance. Par ordre de la cour. Au Greffe. N. Orléans. 13 juin 1835
15 juin—11,2ps ARMAND PITOT, greffier.

PAROISSE SAINT JACQUES.—Cour des Preuves
Succession de feu Patrick Uriell.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.
mai 28— L. M. TANEY, juge.

Eaux Minérales Factices,
RIVET, SYBOLD & CO.
Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises pour les malades aux sources même d'où elles sourdent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

" Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." " Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

" Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de rendre Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." " D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimistre ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France.", Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

" Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la nôtre."

" C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.
20 juin—15 RIVET SYBOLD & Co.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisés à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
RIVET SYBOLD & co.
20 rue St. Pierre, no 25, entre Chartres et Levée.

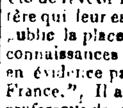

HOTEL DE MANDEVILLE.

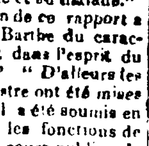

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin— JOHN DAVIS.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies, tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T. Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville 8 juin—1m

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 75 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 43 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
20 juin DENIS PRIEUR, maire

Magasin en gros de Confits Cornichons, Sauce à Poissons, tenu par Weatherhead et Trust, rue de Chartres, no. 80.

MESSIEURS WEATHERHEAD & TRUST, tout en remerciant les négocians et détaillans de la Nouvelle Orléans pour leur généreux patronage, s'empressent de leur annoncer qu'ils ont et qu'ils auront toujours un assortiment complet des meilleurs conserves, dont ils donnent ici une liste: cornichons, piccadilly, oignons, cornichons mêlés, concombres, marons, pois de France, choux-fleurs, melons, mangoes, capsicams, sauce aux huitres, essence d'anchois, chevrettes en bouteilles, champignons, ketchup, marons, sauce de la ville de Londres, do de Reading, do d'Harvey, do de John Bull, do de Beef Stake, do de Tomate, do de Camp, et généralement toute espèce de sauce à poissons, toute espèce de vinaigre, huile, &c. Capres de France, olives de France et d'Espagne, moutarde de Durham, pâte d'anchois, pâté au diable, poivre de Cayenne, poudre de Cary, sirops de toute espèce et de la meilleure qualité. 16 juin—6m

AVIS AUX ARCHITECTES.
Compagnie des améliorations pour la Nouvelle Orléans.

LES directeurs de cette institution ont par une résolution de ce jour, prolongé jusqu'au 10 juillet prochain, la remise des plans qui avait été fixé pour le 30 juin.
22 juin J H RABOTEAU.

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la tenue des livres, muni de bonnes recommandations et possédant surtout la langue espagnole, trouvera une situation, en s'adressant au no. 19, rue de la Commune. 15j

AVIS—Les créanciers de la faillite de Medelice Thomas sont priés de faire connaître le montant de leurs créances au syndic soussigné le plus tôt possible.
JN. ROUSSEAU,
29 mai rue Chartres no 143, entre Toulouse et St.Louis

VENTE PAR LE REGISTER.

épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le régister des testaments—Mardi 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 18 mai 1835. Les esclaves ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbet, décédée épouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, nègre âgé d'environ 23 ans, tourneur de chaises.
PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, tourneur.
DANIELS, nègre âgé d'environ 18 ans, marronneur et tourneur.
MINERVE, négresse âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans qui sont ZABETH, mulâtre de 2 ans et demi, et JOSEPHINE, griffonne de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.
HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 18 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés aux risques des acquéreurs, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION de feu Gabriel Jerome, h. de c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi, 27 juin 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Gabriel Jerome h de c l savoir:

Esclaves—Eugène, nègre créole âgé d'environ vingt six ans, de bon caractère, charretier et manœuvre.
2. Arthémise, négresse créole, âgée d'environ trente ans un bon caractère, blanchisseuse et repasseuse,
Ensemble ses trois enfans, savoir, Norbert, mulâtre âgé de neuf ans; Henry nègre âgé de sept ans, et Honoré, âgé d'un an.

Conditions de la vente: un quatrième comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W.F.C. DUPLESSIS, rég des test.
Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not pub. aux frais des acquéreurs 25 mai

Succession de feu José Gonzales Ruiz.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, d'après le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ruiz, savoir:

Propriété Foncière—Lot no 1 mesurant 31 pieds 13 3-8 pouces de face à la rue Clouet sur 110 de profondeur.
Lot no 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Clara, mesurant 32 pieds de face à la rue Clouet, sur 110 de profondeur.
Les lots nos 3, 4 et 3 ayant chacun 48 pieds 7 1-8 pouces de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 pieds 11 3-8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente—six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég des tes
Les actes de vente seront passés pardevant L Ferraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

Succession de madame Mary Prendergrast.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu mde Mary Prendergrast, savoir:

ESCLAVES.

1 JOHNSON, nègre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison et laboureur.
2 WASHINGTON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et laboureur.
3 EMILY, négresse, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.
4 SALLY, négresse, âgée d'environ 40 ans.
5 HENRY, nègre, âgé d'environ 24 ans, marronneur.

Conditions de la vente. 6 et 12 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 mai

Succession de feu Thomas Stroud,

VENTE par le régister des testamens—Jeudi 25 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Thomas Stroud, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le no. 14, dans l'ilet no quatre vingt un, au nouveau faubourg Marigny et mesurant trente pieds de face à la rue St. Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.
2, La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville et formant l'une des encoignures des rues Magasins et Oranger et mesurant cinquante pds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur.
3. La moitié indivise d'une portion de terre touchant le lot no 2, décrite et mesurant cinq pieds de face à la dite rue Oranger, et courant sur une profondeur de cent vingt pieds, où la dite portion de terre mesure cinquante pieds de large sur quarante pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.
Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 22 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 28 ans.
JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre f. de c. l, la propriété foncière et les bâtisses ci après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain fesant partie d'un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le no 14 de l'ilet no 23, le dit demi terrain ayant mesure française, trente pieds de face à la rue St, Jacques sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'autre par l'autre moitié du dit terrain no 14; lequel terrain a été acquis par la défunte conjointement avec Charidat Thibault f o l, ensemble les bâtisses quis'y trouvent.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W. F. C DUPLESSIS, rég.
L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs. 20mai

Succession de feu François Priostro.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la moitié indivise d'un esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu François Priostro.

ESCLAVE.

La moitié indivise d'un esclave nommé CELESTIN, âgé d'environ 19 ans.—Conditions comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
L'acte de vente sera passé pardevant L Féraud notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

Succession de John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les esclaves ci-après nommés, savoir:

JONES, un mulâtre, âgé d'environ 45 ans.
TOM, âgé d'environ 17 ans.
LETITIA, âgée d'environ 50 ans, maladive et son enfant CAROLINE.
SALLY, âgée d'environ 25 ans, et son enfant LETITIA, âgé d'environ 2 ans.
BELINDA, âgée d'environ 17 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.
N B—Les actes de ventes seront passés pardevant H B Cénas not. pub, aux frais des acquéreurs. 10 juin

Succession de feu Louis Joseph Aillot.

VENTE par le register des testamens—Lundi 29 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillot, savoir:

Propriété foncière—Un demi terrain situé rue d'Espagne à l'encoignure de la rue Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est bâtie une maison principale de quatre appartemens, galerie et cabinets briquetés entre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour.

Conditions—comptant W. F DUPLESSIS, rég
L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 28 mai

Succession de feue Françoise Populus f de c l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 20 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après appartenant à la succession de feue Françoise Populus f de c l, savoir:

Un certain lot de terre situé dans un ilet de la cité à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant 28 pds de face à la rue Bourgogne, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre poteaux, contenant 4 appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction en trois paiements, en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le tout portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, régister.

L'acquéreur de la propriété doit payer le montant dû à la Corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, pour avoir fait et confectionné les banquettes en face de la dite propriété en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juin

Succession de feu madame Caroline Salvant, veuve Jean Leben décédée épouse Pierre Garcia.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 6 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu madame Caroline Salvant veuve Jean Liben décédée épouse Pierre Garcia.

1o MARIE, mulâtresse, âgée de 20 ans, dans l'habitude d'aller en marronnage, sachant un peu blanchir et repasser.
2o LAURETTE, négresse de 32 ans, sachant un peu blanchir, repasser et un peu la cuisine.
3o HELENE, griffonne, d'environ 30 ans, dans l'habitude d'aller en marronage et adonné au vol.
4o WILLIAM, mulâtre, âgé de 25 ans, dans l'habitude d'aller marron, charretier, blessé au poignet gauche.

Conditions de la vente: un tier comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.
Les actes de vente seront passés pardevant L Féraud, notaire public aux frais des acquéreurs, 2 juin

SUCCESSION de Lewis Phillips—Vente par le régister des testamens—Mardi 14 juillet 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 11 juin 1835, à l'effet d'opérer un partage de la succession de feu Lewis Phillips entre A. E. Crane et sa femme et les mineurs Edward Stephen Phillips et Françoise V. H. Phillips, il sera exposé à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières et esclaves, savoir:

Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé au faubourg Ste.Marie, fesant face à la rue St. Charles, entre les rues Girod et Poydras, mesurant cinquante cinq pieds six pouces de face sur une profondeur de cent soixante pieds, lesquels lots de terre et bâtisses, etc ont été acquis des héritiers de—Ferrière, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire public, le cinq mars, mil huit cent vingt huit.

Conditions: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à notre satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

ESCLAVES—1o. Bob, nègre, âgé d'environ 30 ans, bon bûcheron et charretier, et un peu tonnellier.
2. Oscar, nègre âgé d'environ 25 ans, bon tonnellier.
3. Charles, âgé d'environ 40 ans, un peu adonné à la boisson.
4. Charlotte, négresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne cuisinière, un peu adonnée à la boisson, avec ses deux enfans Minerve, âgé d'environ six ans et Mindy, âgé d'environ 2 ans,
5. Rebecca, âgée d'environ 35 ans, un peu maladive, avec ses deux enfans Ellen âgée d'environ de 7 ans, et Betsy de 4 ans,
6. Arsène, âgée environ 60 ans, asthmatique.
7. Fellissee, âgée environ 19 ans, domestique de maison, sujette aux crises.
8. Sam, âgé environ 10 ans.

Conditions: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég des testamens.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Boswell, not. pub, aux frais des acquéreurs 13j

SUCCESSION de feu Robert Lewis—Mardi 30 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis,
Peter, mulâtre âgé d'environ 35 ans,
James, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég des tes.
Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de David Moose.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
19 juin W F C DUPLESSIS, rég des test.

Succession de James Picket.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
19 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité. toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc* et *Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il repare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf.
11 juin

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses cliens, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin

MAIS—450 sacs de maïs; 10 frequins bon beurre de table, à vendre par
15 juin FORSYTH, GOODWYN & Co.

EN conséquence du mauvais temps le repas que devaient donner les citoyens de Lafayette est remis à samedi 27 du courant.
(Signé) M. TURNER, secrétaire.
Ville de Lafayette, 19 juin. 20 juin—7

RICE—30 tierces Rices, for sale by
HENRY, LATAPIE & CO,

MAGASIN DE MARBRES.
Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre, des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, seuils en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

INSTITUTION BELLANGER.

APRES l'expérience d'une année, durant laquelle M Caboche a été attaché à cette institution, appréciant les talens de ce professeur, la sagesse de son caractère et l'avantage qu'il a d'être l'ami des enfans, M Bellanger vient de l'intéresser dans cet établissement, dont il a pris la direction.

Pour les affaires du collège, on peut dorénavant s'adresser à M Bellanger ou à M Caboche à l'institution.
9 juin

UN homme un peu avancé en âge desirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayon, éditeur de l'Abeille.
6 juin—1

DEMANDE.

ON a besoin dans un bureau d'un jeune homme de 14 à 15 ans, parlant l'anglais et le français. S'adresser par lettre au No. 428, Bureau de la Poste. 6 juin

Banque des Artisans et Commerçans.
Nouvelle Orléans, juin 22 1835.

CETTE institution tire sur Philadelphie et New York à 1-4 pour cent de prime. SAM C BELL.
23 juin caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Le président, directeurs & co. de l'association consolidée *contre* François St Martin et Aimée Bernoudy sa femme—Mercredi 1er juillet prochain, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de district, dans et pour le 1er district judiciaire de cet état. j'exposerai en vente publique et sur les lieux, les propriétés suivantes saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Une habitation située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve mesurant trois arpens trois quarts de face au dit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de MM. Ranson Frères, et du côté d'en bas par celle de M. Auguste Madère, ensemble avec tous les établissemens qui s'y trouvent, et les esclaves suivans, savoir: Etienne âgé de 33 ans, Barthelemy 43, Joseph 36, Bernard 32, Philippe 35, Honoré 30, Jacques 45, François 25, Henry 20, Henderson 21, Pierre 18, Joe Congo 45, Isam 26], Malvina 30, Rosalie de 18, Sylvie de 19 et, son enfant Silvain de sept ans. Conditions.—comptant.
A. LUMINAIS. shérif
Paroisse Jean Baptiste, 1er juin 1835. 4 juin—10,2ps.

LEGION DE LA LOUISIANE.

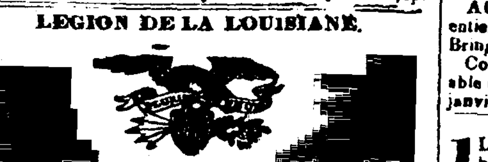

Nlle. Orléans, 13 juin 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le samedi 4 de juillet, à sept heures et demie précises du matin, et se réunira sur la place d'Armes, pour célébrer l'anniversaire de ce jour mémorable.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la Place d'Armes. Les officiers commandans de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.

Les officiers commandans de compagnies remettront au major Benj. Buisson, inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre le
J. B. PLAUCHE, Brigadier général,
Com. la Légion de la Louisiane.
15 j D. AUGUSTIN, aide de Camp.

ANIMAUX EPAVES.

Arrêtés et placés à l'écurie, rue Girod no. 121, près le corps de garde,

Le 9 juin une vache marquée MD, dos noir, ventre blanc, jambes de l'arrière, pied gauche de devant jusqu'au genou, et les deux tiers de l'extrémité de la queue blancs, avec une petite tache blanche sur le haut de la croupe.

Les propriétaires sont par ces présentes signifiées de se faire connaître, payer l'amende, les frais d'entretien etc. et amener les dits animaux, faute de quoi ils seront vendus conformément aux ordonnances de la corporation, par P. Guillotte, encanteur public, le 1er. samedi après le 10e jour de la publication du présent avis.
11 juin GEORGE ASBRIDGE. com. et syndic.

EGARE OU VOLE.

Le 19 du courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par REYNOLDS, BYRNE & Co.
21 mai—

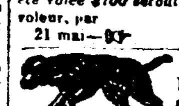

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE à celui qui ramènera au soussigné un Chien d'arrêt blanc à larges taches puces, répondant au nom de Pluton; le dit chien a été volé vendredi soir, il avait au cou un collier portant le nom de son maitre.
19j—4 OSCAR LABATUT.

$10 DE RECOMPENSE.

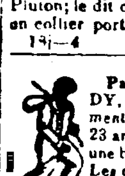

Partie marrone le 18 de ce mois, la négresse JUDY, d'une peau très noire, parlant anglais seulement, mais comprenant un peu le français, âgée de 23 ans, et d'une taille de 5 pieds 5 pouces: elle a une bonne figure, mais une tournure très gauche. Les capitaines de navire de toutes descriptions sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous peine d'être poursuivis suivant les lois.

S'adresser dans la rue St. Pierre no 121, encoignure des rues St. Pierre et Dauphine. 20 juin—3

$25 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque arrêtera et fera loger dans une des geoles de l'Etat, le nègre DANIEL, parti marron de l'habitation des Dames Commagère, à Barataria. Il est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, fort et bien pris, a les épaules larges et le corps mince, le dos un peu vouté, la figure ronde, menton un peu pointu, la peau très noire; il parle anglais et français. Il est américain de naissance, mais venu dans le pays si jeune qu'il a toute l'apparence d'un nègre créole.
20 juin—6

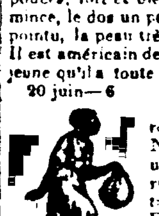

$50 DE RECOMPENSE—Partie marronne le 24 de ce mois, la négresse FANNY, âgée de 28 ans, grande et mince, a une raie très noire sur une joue, une verrue au menton, s'exprime d'une manière très douce, et est très connue en ville. Elle a dit à plusieurs qu'elle était libre, et à d'autres qu'elle travaillait en journée.

Le public est prévenu de ne pas la recevoir, ni de faciliter sa fuite, car elle cherche à sortir de l'état. La susdite récompense sera payée à quiconque la ramènera à son maitre, rue Dorsière, no 27, ou la logera à la geole. (19 juin) C. McNEILL.

$25 DE RECOMPENSE.

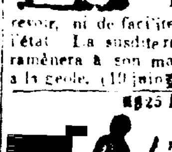

Est parti e marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite recompense sera payée à qui conque le ramènera à son maitre où à la geole. 6 juin—12,3ps

$100 DE RECOMPENSE.

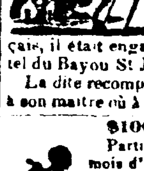

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taile, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeare.

La récompense cidessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.
2 juin—6,3ps N B LEBRETON.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE maronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la conduira à la geole.
FRANCOIS,
10juin Restaurat de la Bourse, rue Chartres, no 117

$20 DE RECOMPENSE

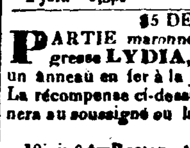

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

A LOUER—Par la Compagnie des Améliorations.—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 154. J H RABOTEAU, secrétaire.
1 juin

PROPRIETES A LOUER.

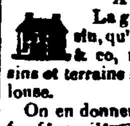

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril A. WARTELLE, 180 rue Royale.

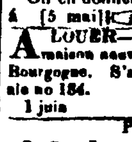

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

A VENDRE.

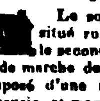

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 23 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en briques. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assises sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par
27 mai TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

BEURRE DE MAI—30 barrils reçu de St Louis et à vendre par CARRIER & BORDUGAT.
29 juin

CHANGE sur France à vendre par
12 juin A St GEORGES.

VENTES A L'ENCAN.
PAR F. DUTILLET & DELERY.
Pour opérer un partage.

MERCREDI, 24 juin courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse Hewlett, les esclaves créoles suivans, provenant des héritiers de Ve. Arnaud, savoir: Jean, âgé d'environ 28 ans, peintre; Théodore, d'environ 24 ans, charpentier et menuisier, et Alexandre, d'environ 20 ans, peintre. Les esclaves ci dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant L. H. Féraud, not pub. 17j

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

MERCREDI, 24 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 12 terrains situés à Mandeville, et situés dans l'ilet no 84, portant les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, d'après un plan dressé par Louis Bringier, et déposé à la Bourse.

Conditions: Un cinquème comptant et la balance payable moitié le 24 février 1836, et l'autre moitié le 26 février 1837.

AUSSI—24 terrains situés à Carrollton, et formant l'ilet entier désigné par le no 7, d'après un plan dressé par L Bringier, et exposé à la Bourse.

Conditions: Un cinquème comptant, et la balance payable en tiers le 20 janvier 1836, un tiers payable le 20 janvier 1837, et un tiers le 20 janvier 1838. 20 juin

PAR F. DUTILLET ET DELERY.

IL sera vendu le jeudi 25 juin prochain, à midi à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la l'honorable cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1835, Les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la communauté qui a existé entre Franklin Louis Reinecke et feu Marie Elenore Fortin, son épouse savoir:

1o Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de cette ville, désigné par le No 13, au plan dressé le 4 mai 1834, par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte passé en l'étude de H. Pédesclaux, le 13 mai 1834. Le dit lot de terre ayant mesure française, un arpent et six pieds (plus ou moins) de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpens vingt neuf toises et cinq pieds. Sur la ligne qui sépare du No 12 et d'environ 12 arpens 3 toises 2 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du juge F. X. Martin;

2o Le douzième indivis d'un lot de terre situé à Gentilly, désigné par le No. 1 au susdit plan, ayant mesure française, un arpent, de face au chemin de la Crête, sur environ 12 arpens 16 toises 3 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains Nos. 120 à 169; et environ 12 arpens 9 toises et 5 pieds de profondeur, sur la la ligne qui le sépare du No.3

3o Le quart indivis de quatre lots de terre situés au faubourg Pontchartrain; désignés par les nos 1, 2, 4 et 5, au plan dressé le 24 septembre dernier par Louis Bringier arpenteur général de cet état et déposé en l'étude de H. Pedesclaux not. pub. Les dits 4 lots faisant partie des terrains nos. 5 et 6 figurés au susdit plan dressé par Joseph Pilié, ensemble le quart indivis des édifices y construits.

4o Un nègre nommé Edouard âgé d'environ 26 ans, propre aux champs, s'étant quelque fois absenté. 5o Une negresse nommée Amelia ou Matilde, âgée d'environ 2? ans, et son enfant nommée Lisa mulâtresse d'environ 8 mois.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, payable en dixième comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans et les esclaves un dixième comptant, et la balance à 6 et 12 mois le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 mai—12, 2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Linges faits.

IL sera vendu Mardi prochain le 23 du courant, à l'encan rue St Louis no 20, à 10 heures du matin

Un assortiment complet de linge fait dans le dernier gout consistant en habits d'été, habits de bombazette, toile &c. les vites, vestes et pantalons en toile, drilles &c. vests et gilets de dessous, le tout dans le dernier gout venant de New York, expressément pour la Nouvelle Orléans, le tout sera vendu sans réserve. 20 juin

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Lundi 29 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade.

2 lots de terre situés au faubourg Annonciation, dans l'ilet compris entre les rues Polymnie, Baccus, Euterpe et Apollon, désignés sur le plan déposé à la dite Bourse, par les nos 1 et 2, il y a sur le no 2 une maison de 3 appartements, une galerie et 2 cabinets.

Conditions 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant O. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi prochain 20 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 15 balles peaux de chevreuil, 19 peaux de bœuf avariés à bord de la goelette Mary Jane, capitaine Griffin, venant de Galveston. 19j

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

4 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet no 55, formant l'encoignure des rues de l'Union et Solidelles, ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur mesure français, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de G Legardeur notaire publ

Conditions: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

De plus—le même jour, 20 actions de la Compagnie des Architectes du 3me district, (faubourg Tremé), dont $600, de payés, sur $1000.

Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 13 juin

BUREAU DU COLLECTEUR,
Nouvelle Orléans 12 mai 1835.

JE suis chargé par l'hon. secrétaire de la trésorerie de donner la communication suivante aux marins.
J. W. BREEDLOVE, collecteur,

AVIS AUX MARINS.
FANAL DU PORT DE FALMOUTH,
Trinity-House, Londres, 12 février 1835.

Les travaux commencés depuis quelque temps pour faire paraitre un feu sur la pointe St. Antoine, à l'Est de l'entrée de Falmouth, étant très avancé,

Avis est par le présent donné, quedans environ 2 mois de cette date un feu paraitra sur la susdite pointe et continuera à paraitre toutes les nuits depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever pour diriger la marche des navires à leur entrée ou à leur sortie du Falmouth.

Ce feu sera allumé à une hauteur de 65 pieds audessus du niveau de la mer dans les marées de Syzigies et sera visible dans toutes les directions depuis le S 40° E le sud, l'ouest et le nord jusqu'au port de Falmouth. Pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres feux du voisinage il présentera une succession rapide mais régulière d'éclats d'une lumière brillante.

De plus amples détails ainsi que le moment précis où ce feu paraitra pour la première fois seront publiés postérieurement. Par ordre,
12 mai—3ps,p4s J. HERBERT, secrétaire.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTRY de Philadelphia, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'Île de St. Domingue, sont propres à guérir la scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dyssenterie, tenesme, la lienterie, fievelente intermittente, continue, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée, dyssenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle detruit la patridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digesteurs et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiqués sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir eux-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—2p

LES soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 100 boites marrons, ou chataignes conservées dans des boites de fer blanc; 2 jarres saucissons très frais, 150 fromages de Hollande, do Gruyère; 200 boites sardines à l'huile, 100 boites conserves de Colin assorties en patés de saumon, de lièvres, perdrix, bécasses, etc; 4 balles noix très fraiches, 1 do amandes en coques tendres. On trouvera chez eux un assortiment général d'articles pour provisions de familles et des navires, bien frais et récemment reçus. PASCALET & MICHON,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

SEL—1000 sacs fin et demi gros en débarquement du navire Ambassador et à vendre par
F H PETITPAIN.
18 juin encoignure Chartres et Toulouse.

MESS & PRIME BŒUF.—10 demi barrils mess bœuf; 24 do prime bœuf; 22 barrils de do, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
15 juin 63, Nouvelle Levée.

FARINE—300 barrils de farine; Bœuf mess—60 demi barils; Jambons couverts—45 boucauts de Cincinnati; Blanc de baleine—50 caisses en débarquement et à vendre par (16 juin) J THAYER & Co.

WHISKY—171 barrils whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Tuscarora, et à vendre par ORAIN & MIGNON,
15 juin no 7, Nouvelle Levée.